

BOISSEUIL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024_02_12

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/03/2024

Objet : Adoption du compte de gestion 2023 Budget annexe CCAS de la commune de Boisseuil

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 15/03/2024

Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : 2024_02_12.pdf

Annexes :

1 - PAGE DE SIGNATURE COMPTE DE GESTION 2023-CCAS.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240314-2024_02_12-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/03/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

12. Adoption du compte de gestion 2023 – Budget annexe CCAS de la commune de Boisseuil.

Le Trésorier du Service de Gestion Comptable Limoges et Amendes a dressé le compte de gestion 2023 pour le budget annexe du CCAS de la commune de Boisseuil.

Une présentation des éléments ci-dessous est faite :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour l'année 2023,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux des titres de recettes,
- les bordereaux des mandats,
- le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- l'état de l'Actif,
- l'état du Passif,
- l'état des restes à recouvrer,
- l'état des restes à payer.

Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice comptable 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés pour l'année 2023 et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites afin de les passer dans ses écritures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- de valider la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion du budget annexe du CCAS dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



